

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00002
Numéro SIREN : 880 254 271
Nom ou dénomination : 2 AND 2 CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/036601



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M TOUHTOUH KHALIL

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20201180114242

Pour le compte de :
SASU 2 AND 2 CONSEILS
10 ALLEE GERDA TARO
69100 VILLEURBANNE

N° SIREN : 880 254 271
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

- Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
- Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
- Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
- Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
- Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

2AND2CONSEIL@GMAIL.COM

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

10 ALLEE GERDA TARO

Complément de distribution

CHEZ MONSIEUR TOUHOUH KHALIL

Lieu-dit, hameau

Code postal

69100

Ville

VILLEURBANNE

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

CONSEILS AUX ENTREPRISES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%

2 805

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)

S

TR



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS
*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	2 085		2 085
TOTAL I (5)	2 085		2 085
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	3 510		3 510
Créances autres (3)	84		84
Disponibilités	13 306		13 306
TOTAL II	16 900		16 900
TOTAL GENERAL (I + II)	18 985		18 985

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N	
1 - CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel		500
Résultat de l'exercice		9 370
TOTAL I		9 870
3 - DETTES		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	8 057	9 115
TOTAL III		9 115
TOTAL GENERAL (I + II + III)		18 985

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	14 418
Subventions d'exploitation reçues				6 585
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				21 003
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				11 613
		dont crédit-bail mobilier	<input type="text"/>	
		dont crédit-bail immobilier	<input type="text"/>	
Autres charges				20
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	<input type="text"/>	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	<input type="text"/>	
Total des charges d'exploitation (II)				11 633
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				9 370
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				9 370

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	9 370	<input type="text"/>
Réintégrations de l'exercice		
Réintégrations diverses		20
	dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	<input type="text"/>
	dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	<input type="text"/>
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		6 585
	dont créance due au report en arrière du déficit	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	<input type="text"/>
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	2 805	<input type="text"/>

TR

B - RÉSULTAT FISCAL

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

	Bénéfice	Déficit
DIVERS À RÉINTÉGRER	2 805	

LIBELLÉ	Montant
AMENDE	20

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ	Montant
FOND DE SOLIDARITE	6 585



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	0	2 085		2 085	
TOTAL rubrique I	0	2 085		2 085	

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
*(Applicable à compter du
31/12/2019)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



TX



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	<input type="text" value="MONSIEUR"/>	
	Nom et prénom	<input type="text" value="TOUHTOUH KHALIL"/>	Nom marital <input type="text"/>
	Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="100"/>	Pourcentage de détention <input type="text"/>
	Date de naissance	<input type="text" value="26/12/1988"/>	Pays de naissance <input type="text" value="FRANCE"/>
	Code postal de naissance	<input type="text" value="89000"/>	Commune de naissance <input type="text" value="AUXERRE"/>
	Numéro, type et nom de voie	<input type="text" value="10 ALLEE GERDA TARO"/>	
	Complément de distribution	<input type="text"/>	Lieu-dit, hameau <input type="text"/>
	Code postal	<input type="text" value="69100"/>	Ville <input type="text" value="VILLEURBANNE"/>
	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H
*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



TK

03/04/2021 à 15:56

2 AND 2 CONSEILS
S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE
R.C.S. LYON 880 254 271

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 JUIN 2021

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2020** et de soumettre à vos délibérations, d'une part, **le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire** et, d'autre part, **les diverses résolutions relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour.**

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par **l'article 36 du décret du 23 mars 1967** qui ont, en outre, été tenus à la disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Il est à prévoir un maintien du chiffre d'affaires, voire une hausse permettant d'assurer la pérennité de la société.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le **31 décembre 2020**, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

TK

2 AND 2 CONSEILS

S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 880 254 271

RESULTAT – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020** le chiffre d'affaires s'est élevé à **14 418 euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **11 633 euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **9 370 euros**.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier **9 370 euros**.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **-20 euros**,

Le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2020** se solde par un bénéfice de **9 370 euros**.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **9 370 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **9 320 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **50 euros**

JK

2 AND 2 CONSEILS

S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

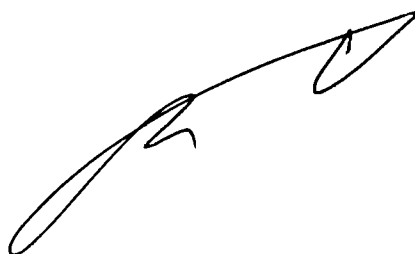
R.C.S. LYON 880 254 271

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

- **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

La gérance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

JK

2 AND 2 CONSEILS
S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE
R.C.S. LYON 880 254 271

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **le bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de **9 370 euros** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **9 320 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **50 euros**

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Tk

2 AND 2 CONSEILS

S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 880 254 271

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'An **Deux Mille Vingt et Un**
Et le 30 juin à **19 heures**.

Les associés de la **2 AND 2 TPT** au capital social de 500 euros divisé en **50** actions de nominal **10 euros** chacune, se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par **Monsieur TOUHTOUH Khalil, président**.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Augmentation de capital de 80 000 euros

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2020**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Tk

2 AND 2 CONSEILS

S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 880 254 271

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de **9 370 euros** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **9 320 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **50 euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TK

2 AND 2 CONSEILS

S.A.S.U au capital de 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 880 254 271

TROISIEME RESOLUTION

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, **chaque convention est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

La séance est levée à **20 heures.**

M.TOUHTOUH KHALIL

